

Actualités juridiques, fiscales ou sociales

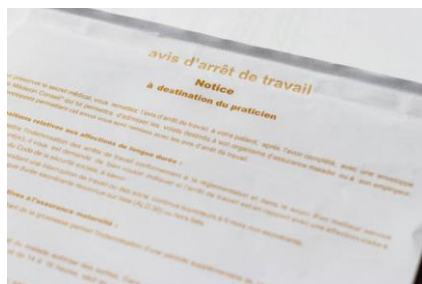
❖ **Assurance récolte, avance des aides PAC : les mesures annoncées pour la moisson 2024**

En réponse aux conditions météorologiques difficiles et aux pertes de production de cette campagne, le Gouvernement a annoncé des mesures dans un communiqué du Ministère de l'Agriculture du 12 août 2024 :

- ❖ Une avance des indemnités de l'assurance récolte
- ❖ 70% des aides découplées de la PAC au 16 octobre 2024
- ❖ Dégrèvement de la taxe foncière pour les « zones et agriculteurs les plus impactés »
- ❖ Report des paiements de cotisations sociales
- ❖ Mobilisation de l'épargne de précaution
- ❖ Activation d'une solution de garantie publique

Source : Terre-net.fr – 13 août 2024

❖ **Nouvelles règles pour l'acquisition de congés payés pendant l'arrêt de travail**



La loi du 24 avril 2024 modifie les modalités d'acquisition de congés payés pendant un arrêt maladie, et introduit une période de report.

Le salarié acquiert désormais deux jours ouvrables de congés payés par mois d'absence, si la maladie ou l'accident n'est pas d'origine professionnelle, dans la limite de 24 jours ouvrables par période de référence d'acquisition, soit quatre semaines de congés payés par an. Le salarié bénéficie également d'une période de report de 15 mois s'il est dans l'impossibilité de prendre tout ou partie des congés qu'il a acquis.

Ces nouvelles règles s'appliquent rétroactivement pour la période du 1^{er} décembre 2009 au 24 avril 2024, dans la limite d'obtention de 24 jours ouvrables de congés

par année d'acquisition, après prise en compte des jours déjà acquis.

Le salarié dispose d'un délai de deux ans à partir de l'entrée en vigueur de la loi pour faire la demande, c'est-à-dire jusqu'au 23 avril 2026 au plus tard.

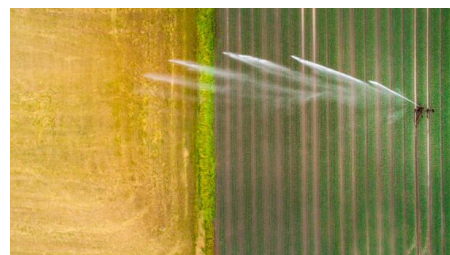
Source : Terre-net.fr – 12 septembre 2024

❖ **Une nouvelle liste d'équipements subventionnés**

Plusieurs guichets ont été ouverts sur le site de FranceAgriMer, dont sept qui concernent l'achat d'équipements (hors matériels d'occasion ou achetés par crédit-bail).

Les aides concernent les agriculteurs à titre principal pour des investissements dans divers matériels d'irrigation, de réduction de l'utilisation des phyto, en élevage pour limiter les fuites d'azote dans l'air ou pour produire fruits et légumes.

Source : La France Agricole – 14 juin 2024 – N°4065



Evolution de la procédure de demande d'indemnité de dégâts de gibier

En cas de dégâts constatés, contactez la Fédération Départementale des Chasseurs (FDC) liée géographiquement à la parcelle endommagée et retournez une déclaration de dégâts. Si vous possédez des parcelles dans plusieurs départements, n'oubliez pas d'informer chaque fédération concernée.

Source : La France Agricole – 27 septembre 2024 – N°4079



Les Jeux Olympiques ont profité aux produits de grande consommation

Les ventes de produits de grande consommation (alimentaire, entretien, hygiène) et de produits frais en libre service ont significativement augmenté durant la période des Jeux, surtout à Paris.

Les grands gagnants sont les brumisateurs, dont le nombre d'unités vendues a cru de 320%.



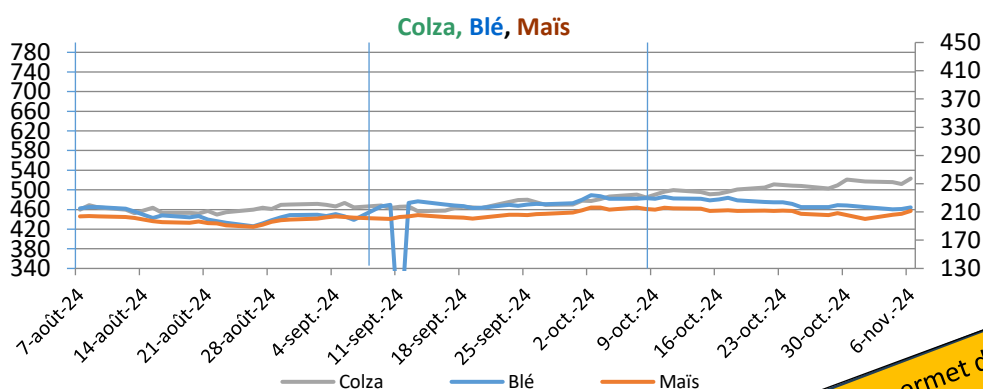
Source : Terre-net.fr – 19 août 2024

Cours des céréales :

Selon les données journalières Agritel, AMAPROGES vous offre la possibilité de **comparer les prix des céréales & oléagineux N/N-1/N-2** (cotations du marché financier Euronext) :

	Prix au 06/11/2022	Prix au 06/11/2023	Prix au 06/11/2024
Blé	336.00 € / T	232.25 € / T	216.50 € / T
Maïs	331.25 € / T	206.50 € / T	211.25 € / T
Colza	648.75 € / T	445.00 € / T	523.00 € / T

Évolution des cours sur les 3 derniers mois :



AMAPROGES vous permet de **réduire les coûts** sur vos achats professionnels et personnels grâce à



« le comité d'entreprise pour les indépendants »
(inclus dans votre cotisation)

Contactez-nous pour obtenir vos accès !